

Vérité, justice et médias

*Le traitement médiatique des affaires judiciaires
Tribunal médiatique, tribunal judiciaire :
interférences et/ou complémentarité ?*

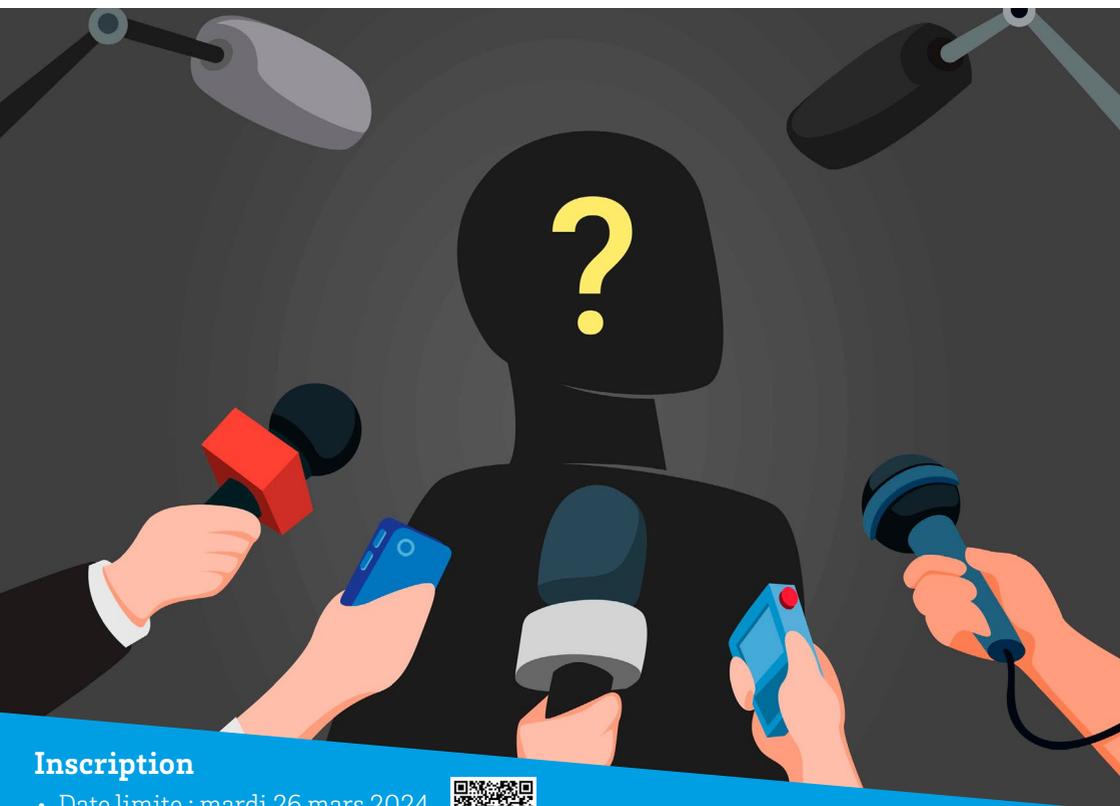
Mardi 26 mars 2024 - 18h à 20h

Gratuit, sur inscription

Ouvert à tous, professionnels comme simples citoyens

Pôle Juridique et Judiciaire (PJJ) - Amphi Duguit

35 place Pey Berland, 33000 Bordeaux - Université de Bordeaux



Inscription

- Date limite : mardi 26 mars 2024
- Lien d'inscription : Cliquer [ICI](#) ou QR Code



L'ISCJ, Institut de sciences criminelles et de la justice, composé d'enseignants-chercheurs spécialisés en droit pénal et procédure pénale inaugure en cette rentrée 2023 un cycle de conférences du soir à destination de tous consacré à l'incidence des médias sur le droit pénal et la justice.

Ce cycle comprend une série de conférences du soir (18h-20h) qui seront l'occasion de croiser les regards du chercheur en droit pénal, d'un praticien issu du monde judiciaire (magistrat ou avocat) et d'un spécialiste de la communication (journaliste, éditeur...).

Ce cycle de conférences est mis en place à la suite de la remise le 15 octobre 2021, du rapport sur la présomption d'innocence par un groupe de travail présidé par Élisabeth Guigou, ancienne ministre de la justice et constitué dans le but de préciser comment concilier le caractère secret de la procédure pénale et le droit à l'information dans une société où le développement des moyens de communication électronique et des réseaux sociaux et l'importante médiatisation des affaires judiciaires replacent le respect de la présomption d'innocence au premier plan : <http://www.justice.gouv.fr/publications-10047/rapports-thematiques-10049/remise-du-rapport-sur-la-presomption-dinnocence-34131.html>

Ce rapport soulignait de multiples atteintes à la présomption d'innocence, aux origines et aux procédés variés, émanant de l'ensemble des acteurs de la société, dont les réseaux sociaux. Parmi elle, le groupe dénombrerait notamment :

- Les atteintes à la présomption d'innocence résultant de révélations "de source judiciaire ou policière" par un média professionnel ou non dont témoignent les accidents collectifs de Furiani, d'AZF ou, plus récemment, la couverture de l'incendie de l'usine Lubrizol en septembre 2019 ;
- La complexité de certaines affaires et la notoriété de la personne mise en cause, qui aggravent la portée des atteintes à la présomption d'innocence (une analyse juridique de presse sur internet peut être lue comme une présomption de culpabilité) ;
- Les réseaux sociaux, qui occasionnent des atteintes "à grande échelle et très rapides" par un mécanisme d'amplification auquel s'ajoute le sentiment d'anonymat sur internet ;
- La défiance envers l'autorité judiciaire, liée à une forte méconnaissance de son fonctionnement.

Parmi les propositions du groupe de travail pour renforcer la prévention des atteintes à la présomption d'innocence deux pistes ne pouvaient que retenir l'attention des chercheurs de l'Institut de sciences criminelles et de la justice

- Éduquer les citoyens aux grands principes du droit et au fonctionnement de la justice, au moyen de campagnes d'information, mais aussi dès l'école ;
- Expliquer le fonctionnement et de l'action de la justice par la justice elle-même.

Qui mieux que l'Université et ses spécialistes de la justice pénale pour ainsi, entourés de praticiens de la justice et de professionnels du milieu des médias, en parler.

Thème général 2023-2024 : « Vérité, justice et médias »

5 octobre 2023
18h
#metoo #balancetonporc : dénonciation médiatique et vérité dans le procès
Responsables scientifiques : Flore Dolou et Anouk Jégo, doctorantes

14 novembre 2023
18h
La communication judiciaire : comment parler des affaires pénales en cours dans les médias ?
Responsable scientifique : Aurélie Bergeaud-Wetterwald, Professeur

8 mars 2024
15h30
La liberté d'expression des lanceurs d'alerte : entre respect des droits d'autrui et procédure-baillons
Responsable scientifique : Jean-Christophe Saint-Pau, Professeur

26 mars 2024
18h
Amphi Duguit, PJJ,
Place Pey Berland
Le traitement médiatique des affaires judiciaires
Tribunal médiatique, tribunal judiciaire : interférences et/ou complémentarité ?
Responsable scientifique : Thomas Herran, Maître de conférences

Intervenants :

- Mme Azélie Chalmin, Juriste en droit des médias
- M. Franck Cognard, Rédacteur en chef de l'émission Affaires sensibles sur France Inter, et formateur à l'IJBA
- M^e Negar Haeri, Avocat au barreau de Paris
- M. Denis Roucou, magistrat honoraire, ancien président de Cours d'Assises et de Tribunaux correctionnels

A venir
18h
Destruction d'archives publiques et obstacle à la vérité
Responsable scientifique : Evelyne Bonis, Professeur

Thème général 2024-2025 : « Peine, justice, médias »

Thème général 2025-2026 : « Confiance, justice, médias »

